

local 
energy

du solaire pour tous

modèle CA

L'ÉNERGIE SOLAIRE CHEZ VOUS

Votre propriétaire a décidé de participer activement à la transition énergétique en choisissant une installation de production d'énergie solaire apposée sur le toit de votre bâtiment. Il a choisi d'en faire bénéficier tous les habitants de l'immeuble.

L'installation photovoltaïque vous permettra de **consommer l'électricité produite sur votre toit** durant la journée. Lorsque votre installation ne produit pas d'énergie, le soir ou lorsque le ciel est couvert, le réseau public prend le relais pour vous fournir de l'électricité. Vous serez **en permanence** alimentés selon vos besoins.



COMMENT FONCTIONNE LE PHOTOVOLTAÏQUE ?



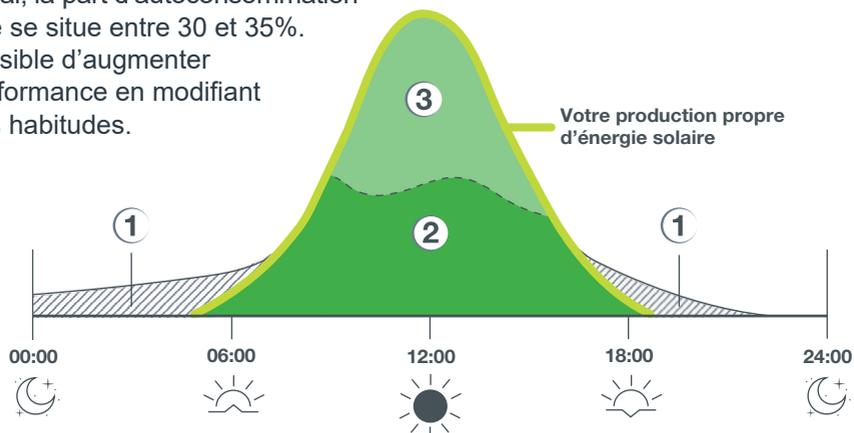
Un panneau photovoltaïque est un assemblage de cellules solaires cristallines en silicium, qui produisent de l'électricité avec la lumière du jour. La quantité de courant produite par la cellule dépend de la quantité de lumière qu'elle reçoit. Ainsi, même par une froide journée d'hiver, les panneaux photovoltaïques peuvent produire de l'électricité.

QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION ?

Egalement appelée consommation propre, l'autoconsommation signifie que vous pouvez **consommer directement l'électricité produite sur votre toit**.

En général, la part d'autoconsommation moyenne se situe entre 30 et 35%.

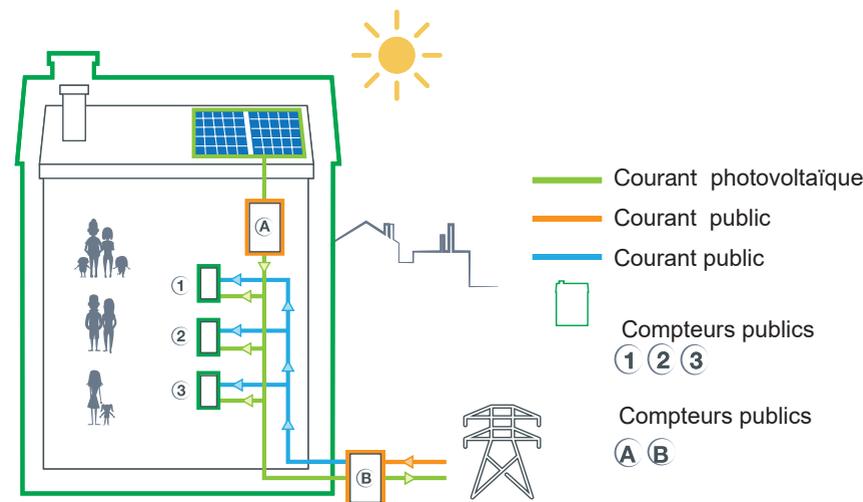
Il est possible d'augmenter cette performance en modifiant quelques habitudes.



- 1 Votre soutirage d'électricité provenant du réseau public 2 Votre consommation propre 3 Vente de votre surplus d'énergie au réseau public

QU'EST-CE QUE LA CA ?

En vigueur depuis à peu près une dizaine d'années, la **Communauté d'Autoconsommation** est un système de consommation locale de l'énergie solaire. Elle est organisée par le distributeur électrique local. Sa mise en place est initiée par le propriétaire de l'installation photovoltaïque qui vous permet ainsi de disposer de l'énergie produite sur votre toit.



COMMENT FONCTIONNE LA CA ?

Le propriétaire fournit l'électricité solaire locale au locataire, à chaque fois qu'une production est disponible. En pratique, ces quantités d'énergies sont comptabilisées directement par le distributeur électrique local et apparaissent distinctement sur votre facture. Le distributeur d'énergie locale continue à assurer votre approvisionnement en électricité, même lorsqu'il n'y a plus assez d'énergie solaire disponible.

QUEL IMPACT FINANCIER ?

Même s'ils n'ont pas de force obligatoire dans le cas d'une CA, le propriétaire suit les principes édictés par l'Ordonnance fédérale sur l'Énergie (art.16, al.3) pour les **Regroupements pour la Consommation Propre**. Aussi, il propose au locataire un tarif moyen du kilowattheure solaire local plus bas que le tarif standard de l'énergie achetée sur le réseau public. Vous avez ainsi l'assurance de réaliser une économie et n'avez pas de coût supplémentaire à payer, ni lors du passage à ce nouveau mode d'approvisionnement, ni après sa mise en place.

MODALITÉS D'ADHÉSION A LA CA

Le propriétaire communique 3 mois à l'avance au gestionnaire du réseau public la formation de la **Communauté d'Autoconsommation** et la liste nominative des membres (locataires). Dès votre emménagement, vous êtes membre de la CA selon les informations de la Régie.

Pourquoi adhérer à la CA ?

L'adhésion au CA permet à chaque habitant de participer à la transition énergétique en bénéficiant de tarifs plus avantageux et de consommer directement une partie de l'électricité renouvelable produite par l'installation solaire posée en toiture.

Est-il possible de sortir de la CA ?

Les locataires mettent automatiquement fin à leur participation à la CA lorsqu'ils résilient leur contrat de bail.

En cours de bail, ils peuvent mettre fin à leur participation selon les dispositions légales en vigueur.

QUE DEVIENT LE COURANT PHOTOVOLTAÏQUE QUI NE SERAIT PAS AUTO-CONSOMMÉ ?

Si la production solaire dépasse la consommation propre, le réseau public a l'obligation de reprendre le courant excédentaire. Le tarif de reprise applicable à l'énergie injectée dans le réseau varie selon la localité. Il est constitué de plusieurs composantes: prix du marché (obligation légale), parfois achat de la garantie d'origine (plus-value écologique) et/ou encouragement local facultatif à l'injection d'énergies renouvelables.



Est-ce que les compteurs seront différents ?

Les compteurs traditionnels dits « à index » seront remplacés par le distributeur local, qui posera des compteurs dits « à courbe de charge » afin de mesurer la consommation pour chaque ¼ heure. Ce comptage permettra une comptabilisation effective des consommations. Les coûts de changement de compteur sont pris en charge par le propriétaire et le distributeur local.

COMPTAGE ET FACTURATION DE L'ELECTRICITE

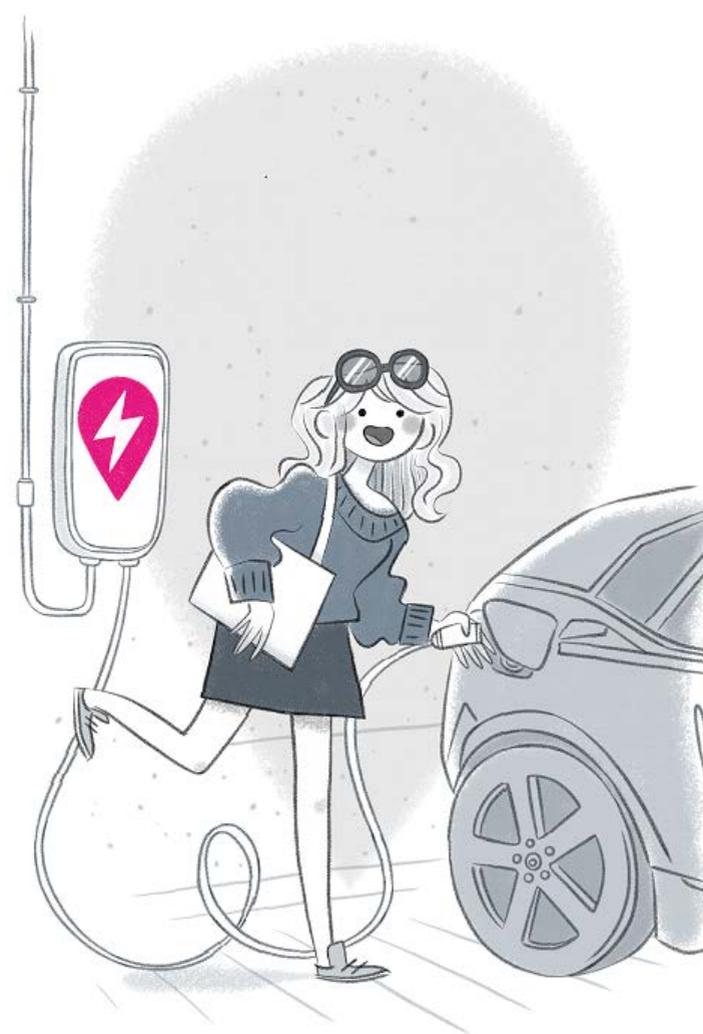
Le propriétaire a décidé de déléguer la gestion de la mesure de la consommation de l'électricité solaire locale, ainsi que la facturation et l'encaissement au distributeur électrique local.

- C'est donc ce dernier qui continuera à gérer les opérations de comptage et de facturation pour votre consommation d'électricité.
- A intervalles réguliers, vous recevrez une facture détaillée, distinguant l'électricité solaire locale et celle prélevée sur le réseau public.
- Les paiements seront effectués au distributeur électrique local.

Pour toute question relative à la facturation, décompte et paiement, le prestataire de facturation reste votre interlocuteur privilégié.

Pour toutes questions générales:

- Si vous êtes locataire, vous pouvez contacter votre régie
- Si vous êtes propriétaire, vous pouvez contacter Local Energy au +41 58 262 00 53



QUELQUES ASTUCES POUR PROFITER PLEINEMENT DE L'ÉNERGIE SOLAIRE

Pour profiter pleinement de l'énergie solaire, il faut modifier ses habitudes de consommation d'électricité durant la journée et idéalement durant les pointes de production.



Faire fonctionner l'électroménager, la machine à laver et le lave-vaisselle durant la journée



Passer à la mobilité douce en adoptant l'électrique



Penser à recharger batteries multimédias durant la journée